

Compte rendu du Conseil Municipal du 13 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize juin à vingt heures les membres du Conseil municipal de la commune de MAZEROLLES se sont réunis dans la salle du Conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 03/06/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 12

Nombre de votants : 14

Etaient Présents :

Mesdames, Mélanie LEBON, Pascale TRICHARD, Lise NADLER et Fabienne MAUPIN.

Messieurs, Eric BOUHET Patrick GIRAUD, Pierre MARTINIERE, Dany MAUPIN, David PINOT, Frédéric RIBARDIERE.

Absents :

Mr Jean-Michel PUISSESSEAU, Mme Ophélie SABOUREAU, Mme Cécile SEBASTIEN et Mr Philippe VAN IMPE.

Mme SEBASTIEN Cécile a donné son pouvoir à Mme Ophélie SABOUREAU.

Mr Jean-Michel PUISSESSEAU a donné son pouvoir à Mme MAUPIN Fabienne.

Mr Patrick GIRAUD a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DE JOUR

Approbation du Conseil Municipal du 9 mai 2022

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 9 mai 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte rendu.

Mise aux voix : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1

Convention Chantier Jeunes :

Délibération 2022/32

8 places sont disponibles pour ce chantier. La réfection en peinture des barrières du stade et des vestiaires sont au programme. La convention sera signée avec la MJC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ce chantier jeune.

Mise aux voix : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2

Arrivée de Madame SABOUREAU à 20h30

Convention S.P.A

Une convention avec la S.P.A nous est parvenue.

Le Conseil Municipal décide de mettre en attente la signature de cette convention afin de recueillir plus d'information.

Mise aux voix : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délégation de signature

Arrêté 2022/32

Suite à l'arrivée de Mme HABON sur le poste de secrétaire générale des services au sein de la Mairie, il est proposé de réaliser un Arrêté de délégation de signature pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents, la légalisation des signatures, la réception des déclarations d'Etat-Civil et les plis recommandés.

Après avoir concerté le Conseil Municipal, cette délégation est approuvée.

Mise aux voix : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Renouvellement du Contrat d'agent contractuel au service administratif

Délibération 2022/33

Madame le Maire propose de prolonger le contrat de Mme Florence CHENE sur le poste d'adjoint administratif, pour une durée de 6 mois, soit du 01 juillet 2022 au 31 décembre 2022 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le renouvellement du contrat.

Mise aux voix : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Logements vacants – PIG Habitat

Délibération 2022/36

Madame le Maire rappelle les travaux d'études réalisés en 2021 par la CCVG sur la problématique des logements vacants et la mise en place par la CCVG d'une incitation financière auprès des propriétaires privés pour la remobilisation de logements vacants. Ce dispositif est basé sur le volontariat des communes. Cette aide financière communale est au minima de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de contribuer à ce dispositif sous réserve des critères d'éligibilité.

Mise aux voix : Pour : 9 Contre : 2 Abstention : 3

Délégation signature Lotissement les Acacias

Délibération 2022/34

Madame le Maire rappelle la vente des Lots 6 et 7 du lotissement des Acacias prévue chez le Notaire le 30 juin 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Mme la Maire à signer l'acte et tout document se rapportant à la vente.

Mise aux voix : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Créances en non-valeur

Délibération 2022/35

Il est rappelé que certaines factures ou recettes émises par la commune de Mazerolles n'ont pu être recouvrées par les services de la Trésorerie. Le montant total des créances admises en non-valeur est de 68,15 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal admet en non-valeur ces créances.

Mise aux voix : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Réforme de la publicité, de l'entrée en vigueur et de la conservation des actes des collectivités locales

Délibération 2022/37

A compter du 1^{er} juillet 2022, la publication électronique devient la formalité de publicité de droit commun. Toutefois, les communes de moins de 3500 habitants peuvent choisir entre l'affichage, la publication papier et la publication électronique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la publication de la liste des délibérations par voie d'affichage et du procès-verbal du Conseil Municipal par publication sous format papier.

Mise aux voix : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur les immeubles suivants :

- 16 route de Poitiers : C 1322 – C 1697 – C 1698
- 40 rue la Camus : B 1853
- Bois de la Grange : A 531 – A 532 – A 533 - A 534
- 3 route de Poitiers : C 1336 – C 1777 – ZB 122

Délégation de signature pour recrutement d'agent non titulaire

Arrêté 2022/31

Le Conseil Municipal peut habilitier le Maire à signer les contrats d'engagement des agents non titulaires recrutés dans les conditions fixées par les articles 3, 3-1, 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, afin de faciliter l'administration communale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer les contrats d'engagements des agents non-titulaires recrutés au sein de la commune.

Mise aux voix : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0



Fin de la séance à 22h51

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 4 JUILLET 2022